



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture

La Ministre

Monsieur Patrick OLLIER
Ancien ministre
Président de la Métropole du Grand Paris
15-19, avenue Pierre-Mendès-France
75013 PARIS

Paris, le **28 SEP. 2018**

Nos réf. : ELUS/2018/A/22647/MGI

Monsieur le Ministre,

Parmi les quatre immeubles protégés au titre des monuments historiques que compte la commune de Clichy, le plus célèbre, connu internationalement des historiens de l'architecture du XX^e siècle, est la maison du Peuple, due aux architectes Marcel Lods et Eugène Baudouin et aux ingénieurs Jean Prouvé et Vladimir Bodiansky, et construite de 1937 à 1939.

Cet édifice, classé au titre des monuments historiques en 1983, a fait l'objet d'importants travaux de restauration, conduits en partenariat entre la commune propriétaire et le ministère de la Culture, dans les années 1990. S'ils n'ont pu concerner la totalité du monument, et notamment ses dispositions mécaniques d'origine, ces travaux ont permis la sauvegarde du clos et du couvert, et le maintien du marché Lorrain à rez-de-chaussée.

J'ai été informée par la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, et alertée par des associations nationales et internationales de protection du patrimoine, des historiens de l'architecture moderne, plusieurs grands noms de l'architecture et les ayants droit de Messieurs Marcel Lods et Eugène Baudouin, du projet, proposé dans le cadre de l'opération « *Inventons la Métropole du Grand Paris* », d'achever la restauration du monument et d'y ajouter une tour destinée à accueillir notamment des logements et un hôtel.

Si je ne peux que me réjouir de voir s'achever la restauration de cet édifice emblématique, je tenais à vous faire part de ma vive préoccupation quant au projet de nouvelle construction, qui a créé une vive émotion chez les ayants droit des auteurs de la maison du Peuple, comme chez les défenseurs du patrimoine, de par les dimensions de l'ouvrage projeté et son impact sur la matérialité et la perception du monument historique.

.../...

J'ai décidé de confier à l'inspection des patrimoines une mission d'analyse du projet, pour accompagner l'État dans les décisions qu'il aura à prendre, au titre du code du patrimoine, concernant ce projet. L'inspection ne manquera pas de prendre l'attache des services de la Métropole et de Monsieur Rémi Muzeau, maire de Clichy, que je saisis également ce jour, dans le cadre de cette mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Froyssen

Françoise NYSSSEN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture

La Ministre

Monsieur Rémi MUZEAU
Maire de Clichy
Hôtel de Ville
80, boulevard Jean-Jaurès
92110 CLICHY

Paris, le **28 SEP. 2018**

Nos réf. : ELUS/2018/A/22647/MGI

Monsieur le Maire,

Parmi les quatre immeubles protégés au titre des monuments historiques que compte la commune de Clichy, le plus célèbre, connu internationalement des historiens de l'architecture du XX^e siècle, est la maison du Peuple, due aux architectes Marcel Lods et Eugène Baudouin et aux ingénieurs Jean Prouvé et Vladimir Bodiansky, et construite de 1937 à 1939.

Cet édifice, classé au titre des monuments historiques en 1983, a fait l'objet d'importants travaux de restauration, conduits en partenariat entre la commune propriétaire et le ministère de la Culture, dans les années 1990. S'ils n'ont pu concerner la totalité du monument, et notamment ses dispositions mécaniques d'origine, ces travaux ont permis la sauvegarde du clos et du couvert, et le maintien du marché Lorrain à rez-de-chaussée.

J'ai été informée par la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, et alertée par des associations nationales et internationales de protection du patrimoine, des historiens de l'architecture moderne, plusieurs grands noms de l'architecture et les ayants droit de Messieurs Marcel Lods et Eugène Baudouin, du projet, proposé dans le cadre de l'opération « *Inventons la Métropole du Grand Paris* », d'achever la restauration du monument et d'y ajouter une tour destinée à accueillir notamment des logements et un hôtel.

Si je ne peux que me réjouir de voir s'achever la restauration de cet édifice emblématique, je tenais à vous faire part de ma vive préoccupation quant au projet de nouvelle construction, qui a créé une vive émotion chez les ayants droit des auteurs de la maison du Peuple, comme chez les défenseurs du patrimoine, de par les dimensions de l'ouvrage projeté et son impact sur la matérialité et la perception du monument historique.

.../...

J'ai décidé de confier à l'inspection des patrimoines une mission d'analyse du projet, pour accompagner l'État dans les décisions qu'il aura à prendre, au titre du code du patrimoine, concernant ce projet. L'inspection ne manquera pas de prendre votre attache, dans le cadre de cette mission, ainsi que celle des services de la Métropole du Grand Paris, dont Monsieur Patrick Ollier, président, est également avisé par courrier de ce jour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Froysen

Françoise NYSSSEN